

LETTRE DE  
**Notre Très Saint-Père Léon XIII**

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

**Aux patriarches, primats, archevêques, évêques et autres  
Ordinaires, en paix et en communion avec le Siège  
apostolique.**

**DU ROSAIRE DE MARIE**

*A Nos Vénérables Frères les patriarches, primats, archevêques,  
évêques et autres Ordinaires en paix et en communion avec  
le Siège apostolique.*

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

En considérant le long espace de temps, durant lequel, par la volonté de Dieu, Nous avons exercé le souverain Pontificat, Nous ne pouvons Nous empêcher de reconnaître, que malgré Notre indignité, Nous y avons ressenti le secours ininterrompu de la divine Providence. Nous pensons qu'il faut l'attribuer principalement aux prières dites en commun, et partant si efficaces, qui n'ont cessé un seul instant d'être répandues pour Nous, comme autrefois pour Pierre par l'Eglise universelle.

C'est pourquoi tout d'abord, Nous rendons les plus vives actions de grâces à Dieu le dispensateur de tout bien. Toute Notre vie, Nous garderons dans Notre esprit et dans Notre cœur le souvenir de chacun de ses bienfaits.

En outre, il Nous est bien doux de Nous rappeler le maternel patronage de l'Auguste Reine du Ciel. Nous conserverons pieusement et inviolablement la mémoire de ses faveurs, Nous ne cessons de les exalter et de l'en remercier.

D'Elle, en effet, découlent, comme d'un canal très abondant, les flots des grâces célestes. " Dans ses mains sont les trésors des miséricordes divines." (S. J. Dam. ser. 1. de Nativ. Virgin.). " Dieu veut qu'Elle soit le principe de tous les biens." (S. Irénée. cont. Valent., I. III., 33.) Dans l'amour de cette tendre Mère, que Nous sommes efforcé d'entretenir et d'accroître, nous avons la ferme espérance de mourir.

Depuis longtemps déjà, désirant faire reposer le salut de la société humaine sur l'extension du culte de la divine Vierge comme sur une forteresse inexpugnable, Nous n'avons jamais cessé de propager parmi les fidèles du Christ, l'usage du Rosaire de Marie. A partir de Notre Lettre Encyclique des Calendes de septembre de l'année 1883, publiée sur ce sujet, Nous avons édicté maints décrets dans ce même but.

Et comme par un dessein de la miséricorde divine, il Nous est donné de voir encore cette année l'approche du mois d'octobre, que Nous avons précédemment dédié et consacré à la Vierge du Rosaire, Nous ne voulons pas manquer de vous exhorter encore.

Vous rappelant sommairement ce que Nous avons fait jusqu'ici pour promouvoir ce mode de prière, Nous couronnerons notre œuvre par un dernier document, qui sera le suprême témoignage de Notre zèle et de Notre sollicitude pour cette forme excellente du culte de Marie, et qui excitera encore plus l'ardeur des fidèles à garder pieusement et d'une façon inviolable cette sainte pratique.

Mus par le désir constant de fixer dans les convictions du peuple chrétien, la grandeur et l'efficacité du Rosaire de Marie, Nous avons rappelé l'origine plutôt divine qu'humaine de cette prière. Nous avons montré comment elle est une guirlande admirablement formée de la Salutation angélique et de l'Oraison dominicale, unies à la méditation. Ainsi composé, le Rosaire forme la plus excellente méthode de prière, bien efficace pour nous faire acquérir la vie éternelle. Outre l'excellence même des prières, ne fournit-elle pas à notre foi un utile aliment, et ne nous offre-t-elle pas d'insignes exemples de vertu, grâce aux mystères qu'elle présente à notre méditation.

Nous avons rappelé, en outre, que le Rosaire est d'une pratique facile, et à la portée du peuple, à qui le souvenir de la famille de Nazareth offre un modèle parfait de la vie domestique. C'est pourquoi le peuple chrétien n'a jamais manqué d'éprouver sa très salutaire efficacité.

Pour ces motifs principalement, et n'ayant cessé, par nos appels réitérés, de recommander la forme même du Rosaire, Nous Nous sommes appliqué, en outre, à l'exemple de Nos prédécesseurs, à en répandre la pratique, et à en accroître la solennité.

Sixte-Quint, d'heureuse mémoire, approuva l'antique usage de réciter le Rosaire ; Grégoire XIII institua une fête sous ce vocable ; Clément VIII l'inscrivit dans le Martyrologe ; Clément XI en étendit l'observation à l'Eglise entière ; Benoît XIII l'inséra dans le Bréviaire romain. A leur exemple et en témoignage perpétuel de Notre dévotion pour cet exercice de piété, Nous avons décrété que cette solennité, avec son office, fût célébrée dans toute l'Eglise, comme fête double de seconde classe ; Nous avons prescrit que le mois d'octobre tout entier fût consacré à cette dévotion ; Nous avons ordonné d'ajouter aux Litanies de Lorette l'invocation : " Reine du Très Saint Rosaire " comme augure de la victoire à remporter dans le présent combat.

Il Nous restait à montrer tout le prix et tout le profit qui est attaché au Rosaire de Marie par suite des privilèges et des faveurs dont il est enrichi, et surtout du trésor si grand des

indulgences dont il jouit. Combien il importe à tous ceux qui ont souci de leur salut de mettre à profit de pareils avantages, c'est ce que l'on peut comprendre sans peine.

Il s'agit, en effet, d'obtenir en tout ou en partie la rémission de la peine temporelle qu'il reste, même après le pardon du péché, à subir dans ce monde ou dans l'autre. Riche trésor, certes, que celui des mérites du Christ auxquels sont joints ceux de la Vierge et des Saints. Notre prédécesseur Clément VI lui appliquait ces paroles de la Sagesse : " Il est pour les hommes un trésor infini ; ceux qui s'en servent participent à l'amitié de Dieu." (VII, 14.)

Déjà les Pontifes romains, usant du suprême pouvoir qu'ils tiennent de Dieu, ont ouvert en faveur des associés du saint Rosaire et pour ceux qui le récitent pieusement, les sources les plus abondantes de ces grâces.

C'est pourquoi. Nous aussi, dans la pensée que ces grâces et ces indulgences augmentent l'éclat de la couronne de Marie, et contribuent à l'orner, pour ainsi dire, des perles les plus précieuses, Nous avons résolu, après de mûres réflexions, de publier une *Constitution* relative aux droits, privilèges, indulgences, dont jouissent les associations du très saint Rosaire. Puisse cette *Constitution* être un témoignage de Notre amour à l'égard de la très auguste Mère de Dieu ; puisse-t-elle offrir à tous les fidèles du Christ des stimulants et des récompenses pour leur piété, afin qu'à leur heure suprême, ils puissent être soulagés par le secours de Marie et s'endormir doucement sur son sein.

C'est ce que Nous demandons de tout cœur au Dieu très bon et très grand, par l'intercession de la Reine du très saint Rosaire.

Comme gage et augure des biens célestes, Nous vous accordons affectueusement à vous, Vénérables Frères, au clergé et au peuple confiés aux soins de chacun de vous, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 5 septembre de l'année 1898, la vingt et unième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

---

### Lettre de Léon XIII au cardinal Langénieux

---

Léon XIII a adressé la lettre suivante au cardinal Langénieux, archevêque de Reims, en réponse à celle que ce prélat lui avait écrite le 20 juillet dernier et que nous publions dans notre chronique du mouvement catholique en France.

Notre Cher Fils,

C'est avec une vive satisfaction que Nous avons appris par votre lettre, que des hommes éminents ont eu la pensée de former en France un Comité national pour la conservation et la défense du Protectorat français en Terre Sainte. Nulle entreprise ne saurait mieux répondre aux généreuses et chevaleresques traditions de votre noble patrie, qui fut par excellence la terre des

Croisés. Depuis lors, bien des siècles se sont écoulés, bien des assauts ont été livrés à l'Eglise pour affaiblir la foi.

Mais le culte des Lieux Saints s'y est maintenu en tous les temps. Si à certains intervalles, ce culte a paru quelque peu se ralentir, Nous le voyons aujourd'hui s'affirmer avec éclat dans ces pacifiques pèlerinages de la piété chrétienne que Nous avons été heureux d'encourager à diverses reprises. Nous ne pouvons de même que louer hautement l'œuvre heureusement inaugurée, nouvelle dans la forme, ancienne par son esprit : elle Nous semble répondre à des besoins de jour en jour plus urgents.

Nul n'ignore, en effet, que vous avez, N. C. F., constaté de vos yeux, combien sont en souffrance et de quels dangers sont menacés les intérêts catholiques en Palestine. Ces intérêts, comme on sait, se rattachent particulièrement à la propriété et à l'usage des sanctuaires élevés par la piété de nos ancêtres, là même où se sont opérés les mystères de la Rédemption des hommes : les ennemis du nom catholique redoublent d'efforts et d'activité pour entraver dans ces mêmes sanctuaires la piété des fidèles enfants de la Sainte Eglise,

L'œuvre dont vous Nous parlez, N. C. F. a donc surgi à l'heure propice et Nous en espérons pour l'avenir les plus féconds résultats. — La France a en Orient une mission à part que la Providence lui a confiée : noble mission qui a été consacrée non seulement par une pratique séculaire, mais aussi par des traités internationaux ainsi que l'a reconnu de nos jours Notre Congrégation de la Propagande par sa déclaration du 22 mai 1888.

Le Saint-Siège, en effet, ne veut rien toucher au glorieux patrimoine que la France a reçu de ses ancêtres, et qu'elle entend, sans nul doute, mériter de conserver en se montrant toujours à la hauteur de sa tâche. Nous désirons que les membres de l'association déjà formée, s'inspirant pleinement de ces vues élevées et ayant à cœur les grands intérêts de la religion et de la patrie, prêtent à la France un concours généreux dans l'accomplissement de son mandat six fois séculaire.

Puissent ces efforts réunis assurer à l'Eglise catholique en Orient, une existence paisible et lui permettre de travailler avec succès à l'extension de la vraie foi et au retour des brebis égarées au bercail de l'unique et suprême Pasteur. — Et maintenant, comme gage de Notre paternelle affection, Nous vous accordons, Notre Cher Fils, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 20 août de l'année 1898, de Notre Pontificat la vingt-unième.

LEO P. P. XIII.

## LES IDÉES DE M. BRUNETIÈRE.

M. Francis de Monge, vicomte de Franeau, publie dans la *Revue sociale catholique*, livraison de septembre 1898, une intéressante étude sur *les idées de M. Brunetière*, à propos du discours prononcé à Besançon le printemps dernier par l'éminent directeur de la *Revue des Deux Mondes*. Nous faisons de larges extraits de cette étude.

“ Mais où M. Brunetière s'est montré véritablement original et profond, c'est quand il a déclaré que la religion seule est capable de fournir le point d'appui absolu indispensable à toute science ! Si cette parole n'est pas d'un catholique, elle est digne d'un catholique. Tout catholique savant porte cette pensée au fond de son cœur et de sa raison, et il ne peut nous déplaire d'en trouver la formule dans la bouche d'un homme, d'un savant estimé, qui n'appartient pas officiellement à nos rangs. Elle n'en a que plus d'autorité pour s'imposer aux réflexions des hommes qui font de la science leur religion unique.

Il règne un préjugé fort étrange au sujet de la science catholique. Beaucoup croient que dans un savant catholique il y a deux hommes, parfaitement indépendants et distincts, dont l'un, catholique à ses heures et en son particulier, est soumis, comme tel, à toute la hiérarchie ecclésiastique, tandis que l'autre, comme savant, ne reconnaît pour maîtres que les écrivains et les penseurs accrédités dans le monde de la science profane. Une telle idée est doublement fautive, en ce qu'elle prête aux savants catholiques des licences qu'ils ne peuvent avoir ni ambitionner, et en ce qu'elle ravale en même temps le mérite et la puissance de leur vraie liberté.

“ Dieu, comme l'a dit excellemment l'illustre Joseph de Maistre, n'a pu mettre les lois de son Eglise en contradiction avec celles de la nature, lui qui a fait la nature et l'Eglise.” (1)

Pour pénétrer les secrets de la nature, celui-là donc possèdera une préparation privilégiée qui aura adhéré par une foi inébranlable aux mystères contenus dans une vraie révélation.

Dans le champ immense des investigations humaines, une foule de chemins se dessinent et se croisent, qui ne conduisent pas tous à la vérité. De fréquents mirages peuvent égarer pour longtemps les chercheurs les plus consciencieux et les plus habiles. Au milieu de ce champ plein de confusion et de détours fallacieux, les définitions dogmatiques se dressent comme des poteaux indicateurs, et il faut être bien aveugle pour se méprendre sur leur valeur. Sans doute, ces définitions ne peuvent en aucune façon suppléer aux recherches scientifiques, car elles n'ont pas pour objet

(1) *Du Pape*, livre I, chap. III

de dévoiler la nature et elles se renferment toujours dans leur mission spéciale, qui est d'enseigner aux hommes les voies du salut éternel. Mais elles rendent à la science un service immense, en la gardant des plus dangereux périls d'erreur. On comprend que les protestants et autres dissidents prétendent voir dans la rigueur du dogme une mutilation de la pensée. Ils plaignent les catholiques de ne posséder qu'une liberté amoindrie et de se voir barrer certaines routes, au bout desquelles la vérité, peut-être, se trouverait. Dans leur bouche d'incroyants, ce langage est naturel et même logique. Un catholique, au contraire, ne peut que se sentir guidé et éclairé dans ses travaux scientifiques par des indications dogmatiques dans lesquelles il a confiance. S'il s'abstient de parcourir les routes que sa foi condamne, c'est avec la conviction que ces routes sont celles de l'erreur et que l'on gagne un temps précieux en les évitant pour se tenir assidûment à celles qui *peuvent* conduire au but. Pour qui veut s'orienter, marcher droit, et enfin aboutir, ce n'est pas un mince avantage que de trouver un terrain jalonné, ne le fût-il que d'une façon négative, par l'indication des chemins dans lesquels on ne peut que se fourvoyer.

Un vrai croyant ne peut donc, sans devenir inconséquent d'une manière honteuse, voir dans le dogme un joug pour sa pensée et un amoindrissement de ses aptitudes scientifiques. Il doit y trouver, au contraire, une lumière et une force.

\* \* \*

C'est ce que M. Brunetière paraît avoir bien compris quand il a constaté l'accord naturel de la foi la plus sincère, la plus humble, en même temps que la plus haute, avec la science la plus étendue et la plus moderne.

Il a la note juste : il n'a pas versé dans le préjugé dont nous parlions, qui scinde le savant catholique en deux êtres antagonistes. Ce préjugé, il faut le dire, a été accrédité par le langage et la pratique de nombreux savants officiels, catholiques tièdes ou défaillants qui ont fui les périls personnels, souvent graves, de la lutte contre l'erreur et ont trouvé commode ou avantageux de composer avec elle. Le type le plus accompli de ce coupable abandon des principes se trouve dans Deullinger, dont la longue vie fort bien étudiée dans des publications toutes récentes (1), montre une unité parfaite de pensée et d'action. On y voit que cet intrigant, fort versé dans la théologie, mais dont la foi n'était ni haute ni humble, s'est toujours appliqué à ne combattre les protestants que dans la mesure modérée qui devait leur plaire et qu'il a mis, en somme, toute sa science à leur service, pour en recevoir, en retour, des profits et des honneurs considérables. De tels exemples, heureusement, sont rares ; mais les scandales qu'ils produisent se propagent fort loin. Ces révoltés font école et leur esprit ne meurt pas avec eux. Ils trouvent dans toutes les passions humaines de petites ou de grandes complicités. Ils créent ainsi des courants puissants qui étonnent les timides et séduisent les calculateurs. Ils déchaînent des tornades, où se précipitent

(1) *Voix internationale*, No. 4, Avril 1898

la politique et la finance. Ils suscitent, autour des savants chrétiens, des appâts et des menaces qui réussissent quelquefois à ébranler leur fidélité et bien plus souvent encore à amollir leurs énergies. C'est là ce qui fausse l'opinion. Là est la clef des agitations et des anomalies dont la vie des savants, qui devrait être sereine, est fréquemment troublée. C'est par là que l'Eglise, toujours prodigue de sollicitude et de munificence pour le haut enseignement, recueille trop souvent, en retour de ses bontés, des soucis et des tribulations. Mais ne prolongeons pas davantage une digression pour laquelle il faudrait un livre.

\* \*

Brunetière ne se contente pas d'affirmer que la foi n'apporte aucun obstacle au plein épanouissement de la science. Il va beaucoup plus loin : il fait implicitement de la religion la condition d'une science solide. Elle seule, en effet, nous offre l'absolu, faute duquel, "dans le désarroi de toutes les métaphysiques," les sciences manquent de base et sont réduites à l'état d'édifices fragiles, élevés sur le sable mouvant.

Ici encore, sa note est juste et doit trouver de l'écho dans l'âme des croyants qui ont abordé, par état ou par goût, le domaine des hautes études. Si un catholique qui se pique de science n'a pas encore senti la supériorité que lui donne, au point de vue purement scientifique, la possession paisible et lucide des vérités révélées du christianisme, il n'a pas accompli la moitié de sa vocation et il a même sujet de douter qu'il se trouve dans sa véritable voie.

En effet, la science profane ne s'est-elle pas orgueilleusement arrogé la mission de régénérer l'humanité? Elle a failli à cette tâche ; c'est-à-dire que tout en multipliant des découvertes dont les résultats industriels ont été utiles et brillants, elle n'a réussi par elle-même ni à rendre l'humanité meilleure, ni à la rendre plus heureuse. C'est là la fameuse banqueroute, que Brunetière a eu le mérite et le courage de dénoncer.

Mais si elle a fait cette banqueroute, ce n'est pas seulement parce qu'elle a usurpé la direction morale des âmes et qu'elle a voulu y substituer l'arrogance à la soumission. C'est aussi, parce que, mal dirigée, elle a heurté à chaque pas l'écueil de l'erreur. Elle a rejeté la boussole qui gênait son indépendance. Il appartient désormais à la science catholique de replacer la boussole dans son habitat, et d'extirper du terrain des connaissances et des croyances humaines toutes les végétations parasites et malfaisantes dont il est encombré. La tâche est considérable et elle est belle.

Sans vouloir exagérer l'utilité de la science, toujours d'ordre secondaire pour l'accomplissement des fins dernières de chaque homme, il est juste de reconnaître que toute science vraiment pure doit avoir une certaine valeur régénératrice. Ce n'est pas à nous à protester contre cette idée, nous devons, au contraire, la propager, tout en montrant qu'il y a une connexité étroite entre tous les ordres de faits ; et que les principes absolus sur lesquels notre foi repose sont en même temps la clef des phénomènes que

les diverses sciences se sont donné mission d'expliquer et de ramener à des lois.

Brunetière dit : " toute science."

La proposition est évidente à l'égard des sciences qui ont des rapports étroits avec l'ordre moral, comme le droit, la politique, l'économie sociale.

Mais où faut-il s'arrêter ? Et peut-on prudemment proposer de s'arrêter quelque part ? La connexité de l'ordre moral avec les phénomènes matériels est plus ou moins apparente, plus ou moins latente ; mais partout elle existe, nous n'en pouvons douter. Elle se révèle de plus en plus, à mesure que les lois du monde matériel sont mieux connues. Dans ce genre de rapprochements, il reste beaucoup à découvrir, mais la science ne peut jamais renoncer à découvrir. Elle tend par essence à dissiper tous les voiles, et elle s'applique à ce travail avec une ardeur d'autant plus grande que les objets voilés sont plus intéressants. Or, c'est par leurs affinités avec l'ordre moral et en proportion de ces affinités que les sciences s'ennoblissent. Assigner des limites infranchissables à ces affinités, ce serait donc tendre à découronner partiellement l'esprit humain, et ce trait serait indigne d'un amant de la science. Il serait spécialement blâmable à notre époque, où par une ambition un peu téméraire, mais qui peut être généreuse, au fond, l'on vise à une synthèse universelle, où toutes les sciences particulières deviendraient les branches d'une immense anthropologie. Jusqu'ici, ce mouvement n'est pas bien conduit : il inquieté, à bon droit, les esprits prudents. Mais mieux dirigé, il peut avoir de l'avenir. On voit comment il conduirait alors à une justification éclatante de la parole de Brunetière et satisferrait en même temps aux aspirations les plus légitimes des savants catholiques. Car leur foi se réjouit, se nourrit et s'exalte au spectacle des splendeurs répandues dans la création. Pour eux, le livre de la nature est une manifestation incessante et inépuisable de la gloire de Dieu. *Cæli enarrant gloriam tuam*. Ainsi toute science qui s'élève et s'approche de la perfection se transforme en hymne à la Divinité.

\* \*

J'ai lu dernièrement, je ne sais où, qu'il faut s'attendre à voir les domaines respectifs de la religion et de la science de plus en plus rigoureusement séparés. J'ai oublié qui disait cela ; mais peu importe : le nom de l'auteur n'avait pas d'autorité et le propos lui-même n'est pas neuf ; il fait partie des lieux communs d'un jargon fort répandu dans les régions inférieures de la science. C'est le contrepied du mot de Brunetière.

Mon pronostic est tout opposé : je crois que l'empire de la religion sur tout ce qui tient au savoir humain se manifesterà d'une façon toujours plus claire, et que les efforts que l'on multipliera pour établir un divorce entre la science et la foi demeureront impuissants.

Cette prévision n'a rien d'arbitraire ni de hasardé : c'est dans le passé qu'elle recueille les gages de l'avenir.

Grotius rompit avec les idées reçues de son époque en proclamant qu'il est possible de fonder sur l'observation seule, abstrac-



tion faite de toute donnée surnaturelle, un système de droit. L'idée était assurément originale, mais elle était fausse; et s'il a fallu beaucoup de temps pour s'en apercevoir d'une manière définitive, on y est arrivé enfin. Quels qu'aient pu être les mérites et les vertus de Grotius et de ses continuateurs, Puffendorf, Barbeyrac et Burlamaqui, ils ont engagé l'esprit humain dans une voie sans issue, que l'esprit scientifique doit désavouer aujourd'hui.

Montesquieu, sous prétexte qu'il n'était point théologien mais écrivain politique, n'a visé qu'à émanciper la politique de toute subordination envers la théologie. Il a fondé le libéralisme, dont la décadence est à présent irrémédiable.

L'économie politique se propose pour objet propre l'étude de la richesse des nations. Elle manque donc son but, si elle n'établit pas les vraies lois de la production et de la distribution des richesses et si elle n'apporte aucun contingent appréciable à la prospérité des nations.

Qu'a fait Adam Smith, un chef d'école de haute marque? Il a fait abstraction de la morale dans le problème économique. Il a séparé l'économie de la morale. A quoi a-t-il abouti?—A un libéralisme économique que la science ne peut plus accepter.

On voit, dans ces quelques exemples, qui résument trois siècles, une tendance uniforme et obstinée, mais finalement vaine, à affranchir de l'autorité du dogme les sciences qui intéressent davantage le bien de l'humanité et qui relèvent le plus directement de l'ordre moral. Cette tendance ne mourra pas, mais elle ne prévaudra pas. C'est aux catholiques qu'il appartient de la combattre victorieusement et de restaurer la science tout en venant leur foi.

\* \* \*

L'humanité paie très cher les illusions où la jettent ses mauvais conseillers, abusés ou perfides. Les ravages que Grotius a faits dans la science du droit sont inénarrables. Il était juriconsulte et possédait ce qu'on peut appeler une belle érudition; mais il n'avait pas assez de justesse dans l'esprit pour se livrer sans danger à des conceptions novatrices. A propos de controverses ouvertes sur les textes romains, qui avaient alors force de loi, il a donné son avis. Ses interprétations ont pu paraître hardies, mais elles n'ont généralement pas été heureuses. Quand, sur sa route, une grosse erreur de principe s'est trouvée à sa portée, il l'a rarement manquée. L'ascendant qu'il avait su prendre a exercé la plus fâcheuse influence sur Voet, qui lui fut cependant supérieur par le tact juridique. Mais Voet cède à son autorité, emboîte le pas derrière lui et propage au loin ses erreurs, sous le couvert de son propre mérite.

Les deux assises fondamentales de la science juridique sont, en somme, la nature et l'histoire. On peut dire que Grotius les a faussées toutes les deux.

Parlerons-nous de la fascination exercée sur le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle par le spirituel auteur de *l'Esprit des lois...* et des *Lettres Persanes*? Et Rousseau, qui lui ressemble bien peu dans

tout ce qui est de forme et de surface, n'est-il pas, au fond, son continuateur et son outrancier ?

Les codes et les lois d'origine française qui nous régissent encore, sont tout imprégnés d'idées puisées à ces sources. C'est ce qui leur donne, en dépit du talent incontestable et éminent de leurs auteurs, un certain air artificiel et guindé, une allure à la fois incertaine et tranchante, un ton rogue et habléur. C'est ce qui explique leur médiocre adaptation à l'état social de tous les pays où on les a successivement transportés ou imités ; de là procédé aussi, en grande partie, leur inefficacité pour le perfectionnement social et l'affermissement de la paix publique.

Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait rien d'utile dans Grotius, dans Montesquieu et même dans Rousseau. Ces auteurs avaient plus que du talent : ils se sont montrés doués, en mainte occasion, d'une pénétration supérieure. Ils ont fait mainte observation fine ou profonde dont il ne faut certainement pas négliger de faire profit. Leur tort, identique chez tous les trois et commun aux écoles qu'ils ont fondées, réside dans le parti-pris d'isoler de toute vérité surnaturelle le droit et la politique. C'est par là qu'ils ont engagé les sociétés modernes dans une voie interminable de mécomptes et de malheurs.

Mais aujourd'hui la science, par ses meilleurs représentants, commence à se dépêtrer très sérieusement de ses erreurs rationalistes. En dépit des résistances du préjugé, de l'habitude et de nombreux intérêts particuliers, elle tend visiblement à sortir de cette ornière, et à suivre à rebours le chemin mal parcouru pour chercher une orientation plus sûre. Tel est le grand fait du jour, que Brunetière a vu, et pour le voir, il faut une limpidité de coup d'œil qui manque à tous ceux qui se laissent facilement éblouir par des apparences superficielles.

Un temps viendra, où il n'y aura plus au monde, en dehors de la science catholique, que de la science médiocre.

---

## LA REFORME EN ANGLETERRE

— ET LES —

### Causes de la renaissance catholique

III. Avec Edouard VI, l'Angleterre s'était réveillée protestante, avec Marie elle se retrouva catholique. Portée en triomphe à Londres par le mouvement populaire, malgré Warwick et Cranmer, qui eurent pourtant la bassesse de venir la saluer, le premier soin de la reine est de relever la religion des ancêtres. Les temples redevenaient églises, les tables disparaissent pour faire place aux anciens autels, la hiérarchie est rétablie et purifiée.

Elle arrange à l'amiable la grosse question des biens de l'Eglise indignement volés, jugeant que la paix publique exige qu'on laisse en repos ceux qui les possèdent indûment, mais restituant pour ce qui la concerne, les bénéfices ecclésiastiques dont son père Henri VIII s'est emparé, par injustice et par rapine. "On crut, dit encore le protestant Cobbet, que l'abîme des révolutions qui venaient de bouleverser l'Angleterre était comblé, et chacun espéra dès lors voir renaître l'antique prospérité de la terre par excellence de l'hospitalité et de la charité."

Le Parlement rapporta les anciens décrets de proscription ; l'on n'eut même pas besoin de détruire l'Eglise "inventée" par Cranmer : "on l'avait imposée à la nation, la nation la repoussa, elle tomba d'elle-même et de son propre poids, tandis que pour en opérer le rétablissement il fallut, sous le règne d'Elisabeth, verser des flots de sang..."

Marie Tudor ne fut point de l'aveu de Cobbet, la reine sanguinaire que nous dépeignent les protestants anglais. Courageuse, un peu triste,—sa jeunesse avait été si malheureuse !—elle ne fit exécuter que des traîtres avérés comme Warwick, ou des scélérats comme Cranmer. Sa tristesse s'accrut de ses insuccès en France où pour soutenir Philippe II, roi d'Espagne, son époux, elle envoya une armée qui se fit battre à Saint-Quentin et perdit Calais. Son chagrin lui vint enfin d'Elisabeth qui la calomniait et la trahissait. Aussi disait-elle avec amertume : "Sur mon cœur, après ma mort, on trouvera gravés les noms de Calais et d'Elisabeth."

Elle eut le tort de mourir trop tôt (17 novembre 1558), sans avoir pu affermir son œuvre de relèvement religieux.

IV. Elisabeth qui lui succéda dura quarante-cinq ans. Elle affecta d'abord des dehors catholiques, mais l'austérité chrétienne n'allait point à cette reine-vierge à qui Lingard compte huit maris. Elle fut d'ailleurs blessée dans son orgueil par le pape Paul IV qui déclara à l'ambassadeur d'Angleterre que, fille illégitime de Henri VIII, elle n'avait aucun droit au trône. La vraie héritière de Marie Tudor, ajoutait-il, c'était Marie Stuart. Comme elle trouva une résistance invincible dans l'épiscopat, elle s'adressa au Parlement, qui révoqua les statuts de Marie et réimposa les pratiques d'Edouard VI. Le protestantisme reprit ainsi possession du royaume. Les évêques furent héroïques. Un seul avait résisté à Henri VIII, un seul céda aux injonctions d'Elisabeth. Elle les jeta en prison, n'osant les faire monter sur l'échafaud, et ils y moururent à peu près tous, sans faiblir. Alors elle créa un clergé nouveau composé d'un ramassis d'artisans à qui elle permit de lire la liturgie dans l'Eglise, mais non d'administrer les sacrements, et à ce clergé intrus elle donna pour primat Mathieu Parker, l'ancien chapelain d'Anne de Boleyn, qui ne trouva pas un évêque catholique pour lui imposer les mains. Deux évêques protestants, Barlow et Scory, le sacrèrent enfin suivant la forme de l'ordinal d'Edouard VI : *Accipe Spiritum Sanctum*, forme sans valeur, car "elle ne désigne nullement d'une façon définie le sacerdoce," ni la dignité épiscopale. C'est pourquoi le pape Léon XIII a déclaré nulles les ordinations anglicanes.

Elle fit ensuite examiner par une commission de théologiens

le *Common prayer book*, où elle s'appliqua à atténuer la doctrine, à la maintenir dans un vague voulu, nourrissant l'espoir de satisfaire ainsi tout le monde. "Elle estimait, dit Burnet, qu'on s'était restreint du temps d'Edouard, sur certains dogmes, dans des limites trop étroites et sous des termes trop précis ; qu'il fallait user d'expressions plus générales où les partis opposés trouvaissent leur compte." Ainsi, pour la communion, elle voulut que "les expressions fussent si bien ménagées qu'en évitant de condamner la présence corporelle, on réunit tous les Anglais dans une seule et même Eglise." On déclara donc en termes vagues que le corps de Jésus-Christ est donné et reçu d'une manière spirituelle et que le moyen par lequel nous le recevons est la foi." Cela n'engageait à rien. Ceux qui croyaient à la "présence corporelle" l'y trouvaient, ceux qui n'y croyaient pas ne l'y voyaient point.

L'œuvre d'Edouard VI fut donc légèrement révisée mais maintenue, et les deux livres gardés. Toutefois l'autorité de la souveraine imposa le premier comme officiel, le second ne fut que "toléré," étant d'un calvinisme réprouvé par Elisabeth. Au *Common prayer book* furent adjoints les deux *Livres des homélies*, où plus tard Newman puisa un argument en faveur de l'Eglise anglicane, ensuite les XXXIX articles dont le texte ne fut arrêté définitivement qu'en 1571. C'est là surtout que se révèle la pensée d'Elisabeth. On y mit en effet sa suprématie parmi les articles de foi : "La majesté royale a la souveraine puissance dans ce royaume d'Angleterre et dans ses autres domaines ; et le souverain gouvernement de tous les sujets, soit ecclésiastiques ou laïques, lui appartient en toutes sortes de causes, sans qu'ils puissent être assujettis à aucune puissance étrangère" (art. 37). Ces derniers mots visaient le pape, chef de la foi et suzerain d'Angleterre. "Ces articles, conclut-on, autorisés par l'approbation et le consentement, *per assensum et consensum*, de la reine Elisabeth, doivent être reçus et exécutés par tout le royaume d'Angleterre."

Au point de vue de la foi, cela demeure très confus. Tout le monde peut y prendre quelque chose : les calvinistes ou puritains dans le second livre d'Edouard VI, qui a prévalu depuis Cromwell ; et les ritualistes de notre siècle dans le premier, qui renferme et approuve nombre de cérémonies catholiques.

Mais au point de vue politique, c'est très clair. Que voulait Elisabeth ? La suprématie. Les trente-neuf articles la lui conféraient, cela lui suffisait, et elle entendait garder ses avantages. Les puritains réclamaient. Le premier livre d'Edouard VI, disaient-ils, sentaient le "papisme ;" et il était de toute nécessité de détruire jusqu'aux derniers vestiges de l'ancienne religion. Maintenant pourquoi garder une hiérarchie ? A quoi bon des évêques sinon pour conserver l'unité de croyance, le dépôt de la foi ? Or, le protestantisme proclamait le libre examen, chacun croyait ce qu'il voulait. Il n'y avait donc plus de symbole à garder, donc l'épiscopat devenait inutile. Des prêtres, soit, mais plus d'évêques.

Elisabeth ne le comprenait pas ainsi. Les puritains, elle les favorisait en Ecosse, contre Marie Stuart, comme elle faisait tenir de l'argent aux protestants de France, mais elle prétendait bien se passer d'eux en Angleterre. C'étaient à son gré, des gens dan-

gereux qui après avoir introduit la révolution religieuse, fomentaient des désordres politiques, et au fond n'aspiraient qu'à gouverner le royaume. Elle aimait à se voir entourée d'honneurs publics, à se faire considérer comme une papesse, portant une double couronne ; cette situation, unique au monde, plaisait à son caractère orgueilleux et autoritaire. Or, pour la garder, il fallait qu'elle pût s'appuyer sur la hiérarchie. Le peuple anglais d'ailleurs, profondément conservateur et demeuré catholique dans sa foi, ses traditions, ses coutumes, était habitué à ses évêques ; il accepta sans presque y prendre garde les nouveaux évêques qui étaient intronisés d'autorité. L'erreur prit ainsi la place de la vérité, entra dans son palais, sans même en déranger les meubles.

Evidemment la reine manquait de logique, mais son intérêt lui commandait d'en manquer, et son sens politique lui disait que la hiérarchie c'est l'autorité, qu'en la détruisant pour céder au presbytérianisme, l'anarchie pénétrerait dans les croyances comme dans les idées et bientôt dans les faits. Elle imposa au pays sa foi, son symbole, sa hiérarchie, et c'est ainsi qu'elle maintint dans son royaume, avec l'ordre, des germes de foi réelle qui ont réjoui notre temps par une tardive mais magnifique efflorescence.

Pour développer ces germes précieux, il fallait attendre le souffle de la liberté. Or Elisabeth décréta la peine de mort contre tout prêtre catholique qui célébrerait la messe dans toute l'étendue de ses Etats, la prison ou la mort contre quiconque refuserait de croire à sa suprématie religieuse ou de fréquenter les temples. Elle marchait sans remords même dans le sang le plus noble, comme celui de Marie Stuart ou de cette héroïque Margaret Clitherow d'York, écrasée sous des poids, parce qu'on avait trouvé chez elle un calice. Jamais on ne joua comme elle avec les mesures les plus odieuses d'inquisition, ni avec les décrets arbitraires. "Dans la seizième année de son règne, dit Cobbet, elle fit rendre une loi qui assurait la couronne à ses enfants naturels, quel que fût leur père : un paragraphe de cette loi déclarait coupable du crime de haute trahison quiconque oserait révoquer en doute que des bâtards pussent légitimement hériter de la couronne." Nul scrupule donc, de pudeur, de justice ou de pitié ne l'arrêtait, et pendant quarante-cinq ans elle fit prévaloir ses volontés comme lois de l'Etat. Le peuple anglais obsédait, se courba, prit le pli que les événements n'ont pas entièrement effacé depuis trois siècles. Le génie, l'esprit anglais ont gardé l'empreinte de sa pensée terrible, de sa haine contre Rome.

V. Jacques Ier qui lui succéda, indigne fils de Marie Stuart (1603-1625), profita de la Conspiration des poudres (5 novembre 1605) pour ajouter des articles féroces au code pénal effroyable d'Elisabeth. Les catholiques furent déclarés incapables de pratiquer la chirurgie ou la médecine, de faire les fonctions de juriconsultes, de juges, même d'exécuteurs testamentaires et de tuteurs. S'ils n'étaient pas mariés par un ministre protestant, on leur confisquait les revenus de leurs biens ; si leurs enfants n'étaient pas baptisés par un ministre protestant un mois après leur naissance, ils étaient condamnés à deux mille cinq cents francs d'amende. On les astreignit en outre à un serment de fidélité qui,

entreprenant sur les droits du pape, les rendait renégats. Sous Charles Ier (1625-1649), les Parlements composé de puritains y ajoutent des lois encore plus draconiennes, ordonnant entre autres violences que les deux tiers des biens, meubles et immeubles, des catholiques soient vendus au profit de la nation. C'est la Révolution qui s'annonce, c'est-à-dire le triomphe des puritains si détestés de Henri VIII et d'Elisabeth. Charles Ier, prince vertueux, mais faible, vendu à Cromwell par les puritains d'Ecosse, meurt sur l'échafaud pour son attachement à l'anglicanisme comme Louis XVI pour son attachement à la foi catholique. Pour la première fois alors Cromwell hésite en face de la hiérarchie : "Je sais bien ce qui ne doit pas être, dit-il, mais je ne sais pas ce qui doit être." Il ne fait d'ailleurs que passer comme un cauchemar de sang et de gloire (1649-1658). Après sa mort, l'Eglise officielle repartit telle que l'a faite Elisabeth, avec ses cadres complets, couvée et caressée avec amour par les rois, qui la considèrent comme un précieux *instrumentum regni*. Charles II n'osera protéger les catholiques, quoique au fond il leur soit favorable (1660-1685). Jacques II, son frère et successeur, les protégera trop. Malgré les avis de Bossuet qui lui recommande d'attirer la confiance des protestants, de ne point leur imposer par force ses croyances catholiques, d'agir avec prudence et sans impatience, attendant tout du temps et de la grâce de Dieu, il introduit dans son conseil privé le P. Petre, un jésuite ardent et impopulaire. Il fait ainsi le jeu du protestant Guillaume III, son gendre, stathouder de Hollande, qui n'attendait que l'occasion propice pour passer le détroit. (1688).

Les catholiques payèrent les maladresses et le zèle impolitique de Jacques II. Les protestants ne cessèrent de les représenter comme des agents de l'étranger, des ennemis de l'Angleterre à la solde de Louis XIV, qui avait recueilli Jacques II, des conspirateurs permanents, guettant le pouvoir pour écraser leurs ennemis et livrer le pays au pape. Les religieux y étaient particulièrement honnis, comme des hommes qui méditaient constamment et sournoisement des attentats contre l'Eglise établie et contre l'Angleterre. Ces préjugés, ces haines, ces terreurs se répandirent et s'ancrèrent dans le peuple, firent partie de l'âme anglaise, si bien que les lois édictées contre les catholiques parurent à la longue inspirées par la justice même, par la nécessité de se défendre.

VI. Mais la hiérarchie n'est qu'un corps sans âme. Composée d'évêques qui ne le sont pas, de ministres qui ne sont pas prêtres, tenant ses dogmes, sa juridiction, son pouvoir d'enseigner de l'autorité civile, d'une femme artificieuse et autoritaire, d'une femme de génie, disent les Anglais, mais d'une femme, elle manquait de prestige et de stabilité. Machine bien construire, régulière de formes, elle n'a point en elle le principe du mouvement. C'est toujours la branche séparée du tronc et qui se dessèche, privée de la sève, de la vie nécessaires.

Aussi malgré le règlement d'*uniformité*, œuvre brutale d'Elisabeth, bientôt tout se désagrège. Les germes de décomposition jetés par l'hérésie fermentent, travaillent et produisent l'épanouissement hideux des sectes les plus bizarres. Ce sont les In-

dépendants de Cromwell qui ne laissent rien debout et produisent les Ranters (déchireurs), les Levellers (niveleurs) les Antinomiens qui mettent les "élus" au-dessus de toute loi. Puis les Presbytériens qui se rapprochent de l'Eglise épiscopale, les Anabaptistes qui baptisent par immersion et seulement les adultes, les Arminiens, les Sociniens, les frères Moraves, surtout les Quakers de Georges Fox, qui prétendent que l'Esprit-Saint parle par leur bouche, que Dieu n'a pas besoin d'églises pas plus que les hommes de prêtres. Ils enseignent aussi qu'il faut se retrancher toute superfluité extérieure et refusent le serment en justice. A ceux-ci Guillaume III débordé accorde la liberté de leur culte ; les partis religieux bénéficient de cette faveur, mais non les catholiques toujours tenus à l'écart et regardés comme des ennemis de l'Etat, tramant dans l'ombre leurs complots jacobites.

Le libre examen produit bien vite son fruit naturel, la libre pensée. Le peuple garde un fonds chrétien, mais la haute société anglaise est rongée par l'incrédulité. Locke lance son *Christianisme raisonnable* où il nie la révélation (1704), Toland et Collins sont déistes, Whiston et Whitby ariens, Shrewsbury, Buckingham et surtout Bolingbroke nettement impies. Clarke, prédicateur de la reine Anne, et curé d'une église à Westminster, publie un livre hérétique, bien que l'erreur y soit enveloppée avec art, sur le *Dogme de la Trinité*. Le christianisme s'en va. Addison le constate en 1712 : "Nous sommes par degrés, écrit-il, tombés dans cette mauvaise honte qui a en quelque sorte banni du milieu de nous l'apparence du christianisme dans l'usage de la vie et dans la conversation ordinaire." Leibnitz pousse également le cri d'alarme dans une lettre à la princesse de Galles : "La religion naturelle même s'affaiblit en Angleterre" (1715). C'est dans ce milieu sceptique, pervers, irréligieux, de presse libre, que tombe Voltaire en 1720, milieu tellement corrompu qu'il surprend le grand corrupteur. Quatre ans après Montesquieu est saisi par la même impression, et nous lisons dans ses notes de voyage ce mot sobre et douloureux : "Point de religion en Angleterre !"

La hiérarchie ne sauvegardait plus que la carcasse de la maison, qui bien que lézardée restait encore debout, maintenue par l'autorité royale. Celle-ci, en effet, sévissait contre les novateurs impies ou matérialistes, condamnait Whiston, l'ami de Newton, à une amende pour ses *Recherches exactes sur le dogme de la Trinité*, épargnait Clarke, mais lui défendait d'écrire sur le dogme. Toutefois l'impiété montait toujours, et, malgré le Parlement qui l'évitait le mieux possible, l'édifice craquait.

Quand un arbre est coupé par le pied, au printemps suivant l'on voit pousser sous la pression de la sève montante des racines de nombreux et inutiles rejets. Telle était l'Angleterre, l'ancienne "île des saints," où circulait encore, malgré ses princes et leurs lois, une puissante sève chrétienne. Mais du tronc brisé il ne sortait que des rejets étranges. Après les Quakers ou "trembleurs", sorte de pharisiens qui se croient seuls inspirés et foulent aux pieds les lois civiles comme les lois de l'Eglise, voici les *Méthodistes* de Jean Wesley qui fanatisent la foule, au sein de laquelle ils font naître des enthousiasmes délirants, des cris, des contorsions, des phénomènes de catalepsie. Wesley impose à ses

disciples un règlement formé de onze articles, les oblige à suivre une *méthode* compassée qui distribue leur temps, détermine leurs moments pour l'étude, la prière, l'action de la parole, les bonnes œuvres. De là le nom de *Méthodistes* qu'on leur donna par dérision. Ils se réunissent chaque semaine pour se confesser les uns aux autres. Seule, dit Wesley, la foi en Jésus-Christ sauve, les bonnes œuvres sont inutiles. Quant à lui, "il a reçu l'assurance céleste que par la foi dans le Christ il a obtenu le pardon de ses péchés." Il ordonne des prêtres et des évêques, bien qu'il ne soit ni prêtre ni évêque lui-même ; surtout il revêt la prédication d'un éclat, d'une mise en scène qui subjugué, éblouit, affole ses auditeurs. Whitefield, qui embrasse ses idées et sa manière, obtient des succès non moins surprenants ; il compte jusqu'à 10.000 fanatiques accourus pour lui entendre dire qu'il a vu Dieu lui-même, qu'il a reçu la mission personnelle et directe d'enseigner un nouvel Evangile (1739). Les deux apôtres se séparent bientôt, et ajoutent de nouvelles sectes à celles qui pullulent déjà en Angleterre. Toutes d'ailleurs jouissent d'une pleine liberté pour prêcher leurs extravagances ; seuls les catholiques restent en quarantaine, portant toujours leur double marque de réprobation et comme rebelles et comme papistes.

(A suivre)

---



---

## Le mouvement catholique

---

### AU CANADA

---

Comme on le sait, le sacre du nouvel archevêque de Kingston, Mgr. Gauthier, est fixé au 18 octobre prochain. La cérémonie promet d'être grandiose. Tous les principaux dignitaires ecclésiastiques du pays seront invités à y assister, ainsi que les sommités du monde officiel.

Mgr. Duhamel, archevêque d'Ottawa, sera le prélat consécrateur. Il sera assisté de Mgr. Gabriels, d'Ogdensburg, et de Mgr. O'Connor, de Peterboro. Mgr. O'Brien, archevêque d'Halifax, donnera le sermon de circonstance.

---

Les deux dernières livraisons des "Petites Annales de la Congrégation des missionnaires Oblats de Marie Immaculée" contiennent des détails intéressants sur les missions desservies par ces dévoués religieux dans les régions reculées et jusqu'aux extrêmes



limites de notre pays. Ce sont d'abord les impressions d'un jeune missionnaire à qui on a assigné comme champ de travaux la mission de N.-D. des Sept Douleurs, à Fond du Lac, Athabaska, T. N. O. Il raconte ses voyages, le délabrement de la mission, les difficultés qu'il éprouve à se rendre maître de la langue montagnaise et l'édification que lui procurent les bonnes dispositions des Sauvages, qui ne fréquentent malheureusement la mission que trois ou quatre fois par année, à la Toussaint, à la Noël et à Pâques.

De la Colombie Anglaise viennent plusieurs lettres qui parlent en termes touchants de l'ardeur de la foi chez les Sauvages convertis, en particulier chez les Seachelts, et de leur grande dévotion envers la Mère de Dieu. Les bons Pères rapportent des traits admirables à l'appui de ce qu'ils affirment sous ce rapport. Malheureusement, les sorciers, en l'absence du missionnaire, reprennent, à certains endroits, le terrain perdu, ce qui prouve que le diable ne se laisse pas déloger sans épuiser ses funestes énergies. En somme, ces missions font des progrès rapides, auxquels seul fait obstacle le manque de ressources. Les missionnaires y suppléent, avec la grâce de Dieu, par un zèle qui se prodigue.

Dans la livraison de septembre, le R. P. Lemoine rend compte de la visite annuelle qu'il fait des missions du Labrador, établies au milieu d'une population de pêcheurs. On le voit, nous sommes à l'autre extrémité du pays. Ces braves gens, dit le Père, ont bien leurs défauts et leurs vices, mais ils ont aussi beaucoup de foi et un respect extraordinaire pour le prêtre. "Le prêtre est roi et maître parmi eux," dit-il. Les Canadiens-français en étaient là il y a quelques vingt ou trente ans. Aujourd'hui, hélas ! un trop grand nombre d'entre eux se défient du prêtre, quand ils ne lui font pas ouvertement la lutte.

---

Dans l'une des réunions du synode anglican tenu récemment à Montréal, le juge Hannington a rendu au courage et à la persévérance des catholiques du Nouveau-Brunswick l'éclatant témoignage qui suit et que nous empruntons au compte-rendu du *Star*, de Montréal :

"Aujourd'hui, dans le Nouveau-Brunswick, le sentiment public est contre l'instruction religieuse dans les écoles, mais je crois que le courant change. Les catholiques, après beaucoup de persévérance, ont obtenu pour leurs écoles ce que les anglicans veulent introduire dans les écoles publiques, à savoir, un système d'éducation religieuse. Comment les catholiques ont-ils réussi ? — Avec des sacrifices et de l'abnégation. Ils ont refusé d'envoyer

leurs enfants aux écoles publiques, à cause de l'absence de tout enseignement religieux défini. Ils se réunirent et organisèrent leurs forces et entretenirent des écoles séparées, payant en même temps leur part des taxes destinées à pourvoir à l'entretien des écoles publiques. Mais ils firent sans cesse de l'agitation, jusqu'à ce qu'enfin ils eussent obtenu le privilège d'enseigner dans les écoles publiques les vérités de leur foi."

Et l'orateur exhorte les anglicans à imiter l'exemple des catholiques du Nouveau-Brunswick.

Cet hommage rendu à la vaillance, au désintéressement et à la persévérance des catholiques du Nouveau-Brunswick est bien mérité. La lutte qu'ils firent trouva de l'écho parmi les catholiques des autres parties du pays, notamment de ceux de la province de Québec, qui ne se désintéressèrent pas de ce conflit, sous prétexte qu'il n'y avait pas d'affinités de race entre eux et leurs co-religionnaires de la province maritime. Ils ne réussirent pas à faire reconnaître leurs droits par le pouvoir du jour, mais leur opposition fut la petite pierre détachée de la montagne qui vint frapper le pied du colosse conservateur et commencer sa dégringolade. Bernés par les libéraux, ils durent se replier sur eux-mêmes et faire face à la situation à force de sacrifices. Leur dévouement fut à la longue récompensé.

Et pourtant, s'ils pouvaient invoquer l'esprit de la constitution, ils n'en avaient pas pour eux la lettre même et ils n'avaient pas à se réclamer d'une décision du premier tribunal de l'empire, toutes choses qu'ont eues pour eux les catholiques manitobains. Et ils se firent craindre, respecter et reconnaître, tandis que la minorité manitobaine, trahie par une partie des siens, méprisée à la fois par le pouvoir fédéral et par le pouvoir provincial, est obligée de boire l'une après l'autre les humiliations qu'on lui inflige et de se courber sous les coups qu'elle reçoit. Quel changement, à 25 ans d'intervalle, et comme ce simple rapprochement en dit long sur l'abaissement de la foi qui nous a valu d'être mis par Rome sur le pied des sociétés européennes désorganisées par un siècle au moins d'indifférence et d'impiété!

---

## AUX ETATS-UNIS

---

Un collaborateur de l'*Etoile* dresse le tableau statistique du nombre de Canadiens-français établis dans chaque Etat de l'Union américaine. Nous y voyons, en résumé, que sur une population catholique globale de 9,532,500, l'élément canadien-français compte, à lui seul, 1,201,250, soit un huitième environ.

Commentant ce fait, l'*Indépendant* de Fall River fait les remarques suivantes qui ne manquent pas d'à-propos :

Ainsi qu'on le voit par le tableau ci-dessus, les Canadiens-français sont particulièrement nombreux dans la Nouvelle-Angleterre et dans l'Etat de New-York. Un recensement commencé il y a déjà quelque temps prouvera clairement que dans plusieurs diocèses de ces deux régions du pays, l'élément canado-américain professant la foi catholique est en grande majorité.

Et cependant, où sont nos évêques canado-américains ? Nulle part. Et pourquoi en est-il ainsi ? C'est la question.

Ne croit-on pas qu'il y a là matière à réflexion pour tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de la langue française dans la République américaine ?

Et n'avons-nous pas raison de prétendre qu'un mouvement inauguré parmi les douze cent mille immigrants d'origine franco-canadienne, dans le but de faire reconnaître leurs droits religieux, aboutirait à un succès éclatant auprès des autorités romaines ?

Encore une fois, pensons-y bien.

Il faudrait un lien pour grouper cette population et lui donner la force de cohésion nécessaire au succès d'un mouvement d'ensemble.

---

Il résulte de données statistiques recueillies avec soin qu'il y a, aux Etats-Unis, environ 1,500,000 enfants qui fréquentent des écoles catholiques.

---

Le 2 octobre prochain sera un jour mémorable pour les catholiques de Jamaica Plain, Mass. On y remettra à Mgr. Magennis, curé de la paroisse, les insignes de la prélature domestique. L'archevêque Williams officiera. Il n'y a actuellement qu'un prélat domestique dans toute la Nouvelle Angleterre : c'est Mgr. Griffin, de Worcester. On compte sur la présence à cette cérémonie de tous les évêques de la Nouvelle Angleterre et de tous les hauts dignitaires ecclésiastiques de Boston et des environs.

Le même jour aura lieu la célébration du 25<sup>me</sup> anniversaire de l'arrivée à Boston des Sœurs de St. Joseph. C'est Mgr. Magennis qui est leur Supérieur, et c'est lui qui les a fait venir à Boston, en 1872.

Le même jour encore, aura lieu la bénédiction du nouveau couvent et asile des sourds-muets catholiques, un superbe édifice attendant à l'église St. Thomas.

Ce sont autant de preuves de la vitalité de l'élément catholique dans cette région. Que n'en fait-on autant partout où la chose serait possible avec un peu de bonne volonté !

---

Le 2 mai dernier, un décret d'excommunication majeure était lancé contre un prêtre polonais de l'archidiocèse de Chicago. Naturellement, l'archevêque promulgua le décret, qui enjoint aux fidèles de n'avoir aucune communication religieuse ou civile avec l'excommunié. Celui-ci se propose, paraît-il, d'instituer des poursuites contre l'Ordinaire de Chicago, sous prétexte que la promulgation du décret lui a fait des torts graves. Il sera curieux de savoir comment les juges adjugeront sur cette demande en dommages-intérêts. Nous ne croyons pas qu'il y ait de jurisprudence établie sur ce point, aux Etats-Unis.

L'archevêque Corrigan a affecté l'église Ste Thérèse, à New-York, à la société de missionnaires catholiques organisée, il y a un an, sous la désignation d'Apostolat de New-York. Les membres de l'Apostolat en prendront possession le 1er octobre prochain.

On calcule que, sur tout le continent américain, il y a 45,000,000 de catholiques.

## AUTRES PAYS

ITALIE.—Le Souverain Pontife vient de publier son encyclique annuelle sur le Rosaire. Nous en publions le texte dans la présente livraison de notre revue.

—L'*Osservatore romano* a fait le compte approximatif des diverses associations catholiques dissoutes par le gouvernement du commencement de mai à la mi-juin. Il résulte des calculs de notre confrère que 4 comités régionaux, 70 comités diocésains, 2,600 comités paroissiaux, 600 sections et 20 cercles de la Société de la jeunesse catholique, 5 cercles universitaires, 300 associations religieuses, ainsi que nombre de caisses rurales et de sociétés de secours mutuels, soit en tout environ 4,000 associations diverses, ont été frappés par le gouvernement sous forme de procès, sans même qu'il ait été juridiquement prouvé qu'un seul de leurs membres se fût rendu coupable de menées subversives.

—L'*Osservatore Cattolico*, le journal de Dom Albertario, vient de paraître. Il déclare dans son premier article qu'il sera toujours "un journal catholique, fidèle aux enseignements ponti-

ficaux, porte-drapeau de la vérité, défenseur de la liberté des catholiques, éducateur de la jeunesse, prêt à démasquer toute vilenie, ennemi du désordre, promoteur de tout vrai progrès et de toute œuvre sainte et utile."

Succès au vaillant confrère !

—Le Pape continue à témoigner de toute façon sa satisfaction aux directeurs de l'action catholique en Italie et à les encourager. Tout dernièrement, sur son ordre, le cardinal Rampolla a adressé au président de l'Union antimaçonnique internationale et au conseil de direction de l'œuvre des congrès catholiques d'Italie, des lettres vibrantes d'éloges.

—Le discours de Mgr. Schmitz à Crefeld, sur la question romaine a soulevé de nouveau la question du *Denier de Saint-Pierre*. Il est malheureusement établi que depuis deux ou trois ans, les ressources du Saint-Siège sont considérablement diminuées de ce côté-là. Il importe aux catholiques du monde entier de faire disparaître cette situation qui, en se prolongeant, pourrait devenir grave pour le Saint-Siège.

—Sur les onze ministres du cabinet italien, il y en a pas moins de huit qui aient donné leurs noms à la secte maçonnique, dit la *Liberté* de Fribourg. Le ministre de Grâce, Justice et Cultes, M. Finacchiaro-Aprile est un haut dignitaire des Loges.

—Le gouvernement italien a autorisé la réapparition de l'*Unita cattolica*, mais il a fallu que les éditeurs fissent disparaître le cadre de deuil que le journal portait depuis la spoliation du pouvoir temporel des Papes.

—D'après les dernières nouvelles, notre illustre confrère Don Albertario est encore dans la prison de Finalborgo et le gouvernement lui a accordé la permission de célébrer la messe tous les jours.

—Mgr. Bartolomeo Sagumina, professeur d'arabe dans l'Université de Palerme, a été nommé évêque de Girgenti.

---

FRANCE.—Léon XIII vient de poser en faveur de la France un acte qui marquera dans l'histoire du catholicisme à la fin du dix-neuvième siècle.

A la veille du triomphal pèlerinage de Guillaume II au berceau du Christ, en face des ambitions allemandes qui voudraient arracher à la France une partie au moins de son protectorat séculaire sur les chrétientés latines d'Orient, le Souverain-Pontife,

d'un seul et même geste, "voile les perspectives improvisées où se complaisait déjà l'ambition de nos rivaux, et dissipe les nuages qui, survenus sur notre horizon traditionnel, semblaient offusquer la clarté de six siècles d'histoire ; ... il complète avec une opportunité féconde, la série des documents sur lesquels s'appuyait le protectorat français ; ... les Papes, ses prédécesseurs, acceptaient notre protectorat comme un fait ; il considère, lui, que ce fait est la consécration d'un droit ; et afin que le fait se perpétue, il reconnaît le droit (*Georges Goyau*)."

La solennelle manifestation du Saint-Siège a été provoquée par une lettre de Son Eminence le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, lettre dont voici le texte :

#### ARCHEVÊCHÉ DE REIMS

Reims, le 20 juillet 1898.

Très Saint-Père,

J'ai conscience d'être utile à l'Eglise et de servir mon pays en me faisant auprès de Votre Sainteté l'interprète des préoccupations qui se manifestent en France au sujet de notre Protectorat dans les contrées du Levant et de l'Extrême-Orient.

Par suite de complications politiques et d'événements que je ne veux pas discuter, notre situation depuis longtemps menacée dans ces régions, est aujourd'hui ébranlée, et il est grand temps d'aviser avant qu'elle soit irrémédiablement compromise.

La France catholique ne se résoudra jamais à perdre ce glorieux privilège que tant de sang versé et tant de services rendus ont si pleinement justifié dans les siècles passés et que d'admirables dévouements et d'héroïques sacrifices justifient tous les jours encore ; car, s'il y a eu parfois des faiblesses et des hésitations, elle ne peut en être rendue responsable.

La ruine de ce Protectorat serait assurément pour notre pays un malheur et une humiliation ; mais il est bien certain qu'elle entraînerait aussi pour l'Eglise de graves détriments. Où est, en effet, à défaut de la France, la nation en état de remplir cette mission essentiellement catholique ? Et, si les puissances qui le convoitent arrivaient à se partager ce rôle délicat, n'est-il pas évident qu'une semblable tutelle, basée sur l'intérêt politique, n'offrirait aucune garantie de durée et que le manque d'unité, des vues souvent opposées dans l'action en paralyseraient fatalement les effets.

D'autre part, dans la conviction maintes fois affirmée que l'Eglise a besoin des services de la France, Votre Sainteté travaille avec une sollicitude que rien ne décourage à ramener notre pays dans ses voies providentielles. Or, Elle n'ignore pas quels liens étroits, dans l'état actuel des choses, rattachent la question qui nous préoccupe à cette œuvre de régénération sociale et religieuse à l'intérieur, et nous savons qu'Elle désire vivement voir la Fille aînée de l'Eglise conserver intact et exercer toujours ce

mandat séculaire pour la sauvegarde des intérêts catholiques en Orient.

C'est donc pour essayer de répondre aux nécessités du moment que j'ai conçu le projet de fonder, avec le concours d'hommes éminents, auxquels leur situation et leur caractère permettent de prendre cette initiative, un *Comité national pour la conservation et la défense du Protectorat français*.

Il s'attacherait principalement à créer un mouvement d'opinion qui faciliterait à tous égards l'action parallèle du gouvernement de la République et qui ne pourrait manquer d'avoir un sérieux écho dans toutes les fractions du Parlement, quelle que fût leur attitude à l'endroit de l'idée religieuse.

Il s'efforcerait, en outre, de seconder, par une coopération spontanée d'influence et de charité, l'œuvre apostolique en Orient.

Je n'ai pas voulu, Très Saint-Père, parler tout haut sans avoir votre approbation. J'ai seulement cherché autour de moi quelques adhésions afin de préparer les premiers éléments de ce Comité. Déjà Votre Sainteté a eu sous les yeux la liste des personnages qui ont bien voulu répondre à mon appel et me permettre leur concours.

Nous avons hâte de nous sentir soutenus et encouragés dans cette voie ; et, c'est pour mettre à la base de cette œuvre qui intéresse si vivement l'Église et la France, une parole de Votre Sainteté qui nous rassure, qu'avant même de donner à ce Comité une organisation définitive, nous déposons à vos pieds, avec l'expression de nos craintes patriotiques, l'hommage de notre filial dévouement.

Daignez agréer, Très Saint-Père, les sentiments profondément respectueux avec lesquels j'aime à me dire,

de Votre Sainteté,

le très humble, très obéissant et tout dévoué fils,

† B.-M. cardinal LANGÉNIEUX,  
*Archevêque de Reims.*

Nous publions aux premières pages de notre revue, la réponse que Léon XIII fit à cette lettre et qui confirme de si éloquente façon les antiques privilèges de la France. Nous la complétons ici par la reproduction de l'extrait de la circulaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande auquel fait allusion le Souverain-Pontife. Le voici :

“ On sait que depuis des siècles le Protectorat de la nation française a été établi dans le pays d'Orient et qu'il a été confirmé par des traités conclus entre les gouvernements.

“ Aussi, l'on ne doit faire à cet égard absolument aucune innovation ; la protection de cette nation partout où elle est en vigueur, doit être religieusement maintenue, et les missionnaires doivent en être informés, afin que, s'ils ont besoin d'aide, ils recourent aux consuls et autres agents de la nation française.”

(Extrait de la circulaire *Aspera rerum conditio*, en date du 22 mai 1888.)

Ce que vaut ce protectorat et quelle est son origine, M. Etienne Lamy l'a dit éloquemment dans son fameux discours du printemps dernier sur *les catholiques et la situation présente* et nous avons précisément reproduit de son discours la partie où il traitait ce sujet. Nos lecteurs pourront s'y reporter.

—La grande victoire du général Kitchener à Ondurman a de nouveau appelé l'attention publique sur les questions africaines. Il est incontestable que la chute de Karthoum est un immense succès pour la cause anglaise. La *Croix* profite de l'occasion pour rappeler que c'est au protestant de Freycinet, ancien ministre des Affaires étrangères de France, que l'Angleterre doit surtout sa victoire et cite d'autres faits qui prouvent quel mal a fait à la France l'anticléricalisme de ses gouvernants.

Chacun sait déjà, dit-elle, que l'intervention qui a livré à l'Angleterre l'Egypte, française de cœur, la vieille conquête de Bonaparte, a été voulue par M. de Freycinet, ministre des Affaires étrangères : il donna l'ordre à notre flotte de se retirer.

" Nous venons de livrer l'Egypte aux Anglais, s'écria l'amiral français en arrivant tristement à Beyrouth."

Cette conquête de la riche Egypte française, sans coup férir, par le refus inexplicable de notre flotte de prendre part à la démonstration, reste un mystère.

\* \*

Mais ce qu'on n'a pas assez remarqué, c'est qu'à cette même époque, les Pères Blancs de l'Ouganda, au nom des rois du centre de l'Afrique, offraient à M. de Freycinet le protectorat de toute cette région centrale des grands lacs qui passe à l'Angleterre.

On refusa l'offre des Moines Blancs.

\* \*

A la même date, Mgr Le Roy, évêque au Gabon, aujourd'hui Supérieur général des Pères du Saint-Esprit, venait, au nom des chefs de la côte orientale, demander le protectorat. Ces chefs se donnaient : il n'y avait pas un coup de revolver à tirer ; les archives du consulat manifesteraient le triste souvenir de ces événements.

" Si vous ne nous protégez pas, disaient ces chefs de la côte, nous serons pris par les Anglais et les Allemands."

C'est arrivé.

Les plus riches et les plus précieuses régions de l'Afrique, ce vaste empire de la Méditerranée au Cap était à nous.

Cet empire a été refusé uniquement parce que M. de Freycinet ne voulait rien accepter de religieux.

\* \*

Au reste, toute notre action au Soudan est sans cesse contrariée pour la même raison. Les avances de nos missionnaires sont repoussées, leur action contrariée, les résidents sont ordi-



nairement leurs adversaires. Et cependant, ces missionnaires ont pénétré de toute part ce vaste Soudan où sont répandus environ 15 évêques et plus de 600 missionnaires français remontant les fleuves, comme Mgr Augouard, à 3000 kilomètres dans l'intérieur.

—Les sept cardinaux de France se sont réunis pour étudier la question de la comptabilité des Fabriques, soulevée par les décrets de 1893 et de 1898, et ont rédigé sur le sujet une lettre adressée au Ministre des Cultes et qui a été remise à celui-ci par Son Eminence le cardinal archevêque de Paris, le 2 septembre.

D'après la *Semaine religieuse*, de Paris, les cardinaux "demandent que les évêques soient entendus et que, si la législation des Fabriques doit subir des modifications, ce ne soit qu'à la suite d'un travail réfléchi et concerté avec qui de droit."

Le *Temps*, journal opportuniste et protestant, dit que l'archevêque de Paris a déclaré que "c'était là, sous une forme infiniment modérée, le *minimum* des revendications possibles de l'épiscopat français."

—Sur la demande de M. l'abbé Soulange-Bodin, curé de Plaisance, un congrès sacerdotal s'est réuni dernièrement afin d'étudier à fond toutes les questions se rattachant au ministère paroissial. Des prêtres célèbres tels que l'abbé Naudet et l'abbé Fontan, étaient présents à cette réunion.

—A noter aussi le 28e congrès annuel de l'Union des associations ouvrières catholiques de France, tenu à Saint-Brieuc du 12 au 16 septembre et qui a été couronné du plus vif succès.

Voici quelles étaient les grandes lignes du programme de ce congrès :

Initiation aux œuvres dans les séminaires et maisons d'enseignement secondaire, œuvres tout spécialement en honneur en Bretagne et qui ont grandement contribué à lui conserver sa foi ; adorations paroissiales, missions, retraites fermées, pèlerinages, confréries et messes d'hommes, patronages et cercles dans les villes et les campagnes, action des propriétaires chrétiens, syndicats et œuvres économiques, questions de l'alcoolisme et de l'émigration, œuvres en faveur des soldats et des marins.

---

ANGLETERRE.—La fameuse conférence anglicane de Lambeth, en 1897, avait chargé l'archevêque de Canterbury et l'évêque de Londres d'entrer en relations avec les chefs des diverses églises schismatiques d'Orient dans le but d'amener entre ces églises et l'église anglicane une union plus intime. Il résulte du rapport

que viennent de publier les deux délégués que toutes les démarches faites par eux n'ont abouti qu'à un fiasco.

Pas chanceux décidément, ces Anglicans!

—Nos échanges de langue anglaise nous apportent le récit d'un fait qui cadre bien avec tous ceux que l'on a jusqu'ici réussi à faire avaler aux imbéciles sur le compte des Jésuites.

On avait répandu le bruit que des Jésuites étaient dans les rangs des *clergymen* ritualistes, et ce avec la permission spéciale du Souverain Pontife et pour la plus grande gloire de l'Eglise romaine, naturellement. Il a fallu que le cardinal Vaughan lui-même démentit dans le *Times* ce conte inepte.

—En attendant les bagarres qui se produiront vraisemblablement lorsque Kensit reprendra sa campagne anti-ritualiste, l'Eglise d'Angleterre nous offre le spectacle d'une lutte théologique des plus corsées. C'est autour de la question de la confession auriculaire que se mesurent les adversaires.

BELGIQUE.—Le séminaire de Schent-les-Bruxelles a été créé il y a une vingtaine d'années par la Congrégation du Cœur Immaculé de Marie fondée en 1863, par le R. P. Verbist. Il compte aujourd'hui 123 élèves. Les missionnaires formés dans cette maison évangélisent les vicariats apostoliques de la Mongolie, du Kan-Son et de l'Ili, ainsi que le Congo belge. Leurs missions d'Asie comptent parmi les plus difficiles du monde entier.

SUISSE.—M. Urbain Guérin, l'économiste bien connu, fait dans la dernière livraison de la *Revue du monde catholique*, le récit d'une visite dans les cantons de la Suisse primitive. C'est une page intéressante à plus d'un titre et notamment au point de vue religieux.

M. Guérin a été profondément édifié de la foi profonde et ardente des paysans de tous ces cantons. Partout la foule se presse aux offices religieux et en suit pieusement le détail, "la religion inspire tous les actes de la vie sociale : elle fait corps avec les lieux : le clergé est sans cesse mêlé à l'existence du peuple..."

Détail curieux : les curés sont élus par le peuple, dont le choix naturellement doit être sanctionné par l'autorité diocésaine ; ils demeurent de longues années dans la même paroisse et acquièrent ainsi une grande influence. Ils tiennent une large place dans la vie générale, occupent habituellement le poste de président du comité scolaire, etc.

L'idée religieuse domine tellement tous les actes de la vie que dans chaque maison existe une sorte d'oratoire, orné de fleurs, etc., avec l'inscription :

*Mitt Gott fang an  
Mitt Gott hor auf,  
Des ist der schonste Lebenstanz,*

ce que l'on pourrait traduire ainsi :

" Commencer avec Dieu, finir avec Dieu, voilà le meilleur emploi de la vie."

DANEMARK.—Nous avons déjà eu l'occasion d'entretenir nos lecteurs des grandes œuvres accomplies en Danemark par les religieuses de la Congrégation des Sœurs de St. Joseph de Chambéry. Voici encore quelques notes sur le sujet.

Cette congrégation est établie au Danemark depuis mai 1856. Les fondatrices de la mission danoise étaient au nombre de quatre. Cette mission compte aujourd'hui cent soixante-dix religieuses qui dirigent huit écoles dont les classes sont suivies par huit cents élèves, deux hospices, un orphelinat et deux hôpitaux. Un certain nombre de sœurs sont émigrées en Islande où elles dirigent une école et fonderont le printemps prochain deux hôpitaux spécialement destinés aux pêcheurs.

RUSSIE.—Nicolas II vient de poser un acte qui lui fait le plus grand honneur. Sous ses prédécesseurs, les Polonais du rite grec uni avaient été violemment persécutés. Les Czars avaient décrété la suppression de ce rite et voulaient à toute force incorporer les Uniates à l'église grecque schismatique. Nicolas, tout en maintenant la suppression du rite, donne aux Uniates toute liberté de passer au rite latin.

Cet acte assure la liberté du culte à 60,000 catholiques.

Honneur au jeune empereur de Russie !

SERBIE.—Mgr Strossmayer, évêque de Diakovo et de Sirmium, administrateur du diocèse catholique de Serbie, vient de donner sa démission. L'administration spirituelle du diocèse passe aux Franciscains qui seront sous la direction du Père Jovah Dusitch et relèveront directement de la Propagande.

BORNÉO.—Dans la partie hollandaise de l'île de Bornéo, les catholiques possèdent deux missions : celle de Siargkawang et celle de Smitan. Cette dernière est la moins importante des deux. Les missionnaires s'occupent tout à la fois de la conversion des indigènes Dayaks et de celle des émigrés chinois. Ils sont satisfaits du résultat de leurs travaux.

---

SAHARA ET SOUDAN.—Nous avons noté récemment le sacre de Mgr. Hacquard, le nouveau vicaire apostolique du Sahara et du Soudan. Voici sur le champ d'action de ce dévoué missionnaire des détails que nous empruntons aux *Missions catholiques*.

“ Ce vicariat, dit la revue française, compte dans sa partie nord (Sahara) quatre postes de missionnaires avec école, dispensaire, etc., deux hôpitaux considérables à à Ghardaïa, au cœur du Uzah, et à El Abiod Sidi Cheik, en plein sud Oranais, chez les fervents de Bou Amama, et une aumônerie militaire à Aïsa Sefra.

Dans sa partie méridionale (Soudan) à partir de *Tombouctou*, il y a quatre centres principaux, d'où quinze missionnaires rayonnent pour propager autour d'eux notre foi, nos idées, notre langue, et deux établissements de Sœurs Blanches dont le dévouement étonne tous ceux qui en sont témoins ; elles seules semblent l'ignorer.”

---

EQUATEUR.—La patrie de Garcia Moreno est encore aux mains des radicaux et ceux-ci ne reculent devant rien. On nous cite un de leurs actes qui ne date que de la fin de juin et qui est absolument suggestif. Il s'agit de la publication par *La Estrella de Panama* d'une prétendue déclaration soi-disant signée par des catholiques distingués et réclamant la restauration de la monarchie espagnole à l'Equateur, sous la direction de Don Carlos.

Une émeute pendant laquelle les presses du journal *Industrial* ont été détruites, la femme du rédacteur M. San Martin, insultée, etc., a naturellement suivi ce faux audacieux.

Pauvre pays !

26 septembre 1898.